

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI ACTIONS EURO PART C - FR0000971186

FIA soumis au droit français – FCP Nourricier du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EURO EQUITY
Le FIA et son Compartiment Maître sont gérés par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds nourricier des actions C du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY. Les actifs du Fonds OFI ACTIONS EURO sont composés en totalité et en permanence d'actions C du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EURO EQUITY et à titre accessoire de liquidités.

Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence et sa stratégie de gestion sont identiques à ceux du Compartiment Maître.

La performance du Fonds sera inférieure à celle du Compartiment Maître, notamment à causes de ses frais de gestion propres.

Rappel des caractéristiques du Compartiment Maître :

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Le Compartiment est éligible au PEA.

Objectif de gestion : L'objectif du Compartiment est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée tout en mettant en œuvre une approche ISR. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

Indicateur de référence : La performance du Compartiment peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. Il est calculé dividendes réinvestis.

L'indice Eurostoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com).

Stratégie de gestion : Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Les actifs d'OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY sont exposés au minimum pour 60% en valeurs actions ou assimilés de la zone euro (parmi les valeurs composant l'EUROSTOXX 50) mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX, tout en étant en permanence investi à 90% de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...) Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus

importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation

Sur OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY, l'univers d'investissement éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

Qualification de l'univers analysé (300 sociétés)

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark).

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance », soit les 20% des sociétés ayant le plus grand retard en matière de prise en compte des critères ESG.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices de marchés actions, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

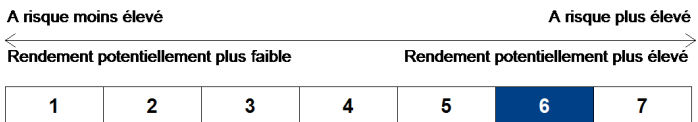
Le Compartiment pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 10h00 (heure de Paris). Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée du FCP est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque reflète les risques des marchés dans lesquels l'OPCVM Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY est exposé.

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque du Compartiment Maîtres est situé actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation d'investir au minimum 90% de l'actif net du Fonds en actions de sociétés ayant leur siège dans un état membre de l'Union Européenne (du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209OA du Code Général des Impôts), avec une exposition minimale de 60% de l'actif aux marchés de la zone euro.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds d'Investissement à Vocation Générale. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds d'Investissement à Vocation Générale étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Les conditions de souscription et de rachat du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY, dans lequel votre Fonds d'Investissement à Vocation Générale OFI ACTIONS EURO est investi, sont expliquées dans la rubrique Modalités de Souscription et de Rachat de son prospectus. De même, les informations relatives au profil de risque du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY sont reprises dans son DICI.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.ofi-am.fr

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	2,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants ¹	1,82%
-----------------------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Non applicable
------------------------------	----------------

Frais courants¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds d'Investissement à Vocation Générale lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées

Indicateur de référence : Euro Stoxx 50.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale a été créé le 02/02/2001 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

A compter du 17/01/2017, le FCP Maître OFI EURO ACTIONS ISR change de dénomination au profit d'OFI RS EURO EQUITY.

A compter du 23/01/2017, le FCP Nourricier MG CROISSANCE DURABLE EUROPE change de dénomination au profit d'OFI ACTIONS EURO.

1. 16/09/2019 : le Fonds Maître est devenu l'un des Compartiments de la SICAV OFI FINANCIAL INVESTMENT - Sa dénomination a changé au profit d'OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY. Il conserve les mêmes caractéristiques que le FCP OFI RS EURO EQUITY, ses actions conserveront les mêmes codes ISIN et les mêmes performances que les parts du FCP OFI RS EURO EQUITY. De fait, le FCP Nourricier OFI ACTIONS EURO aura désormais pour Maître les actions C du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY.

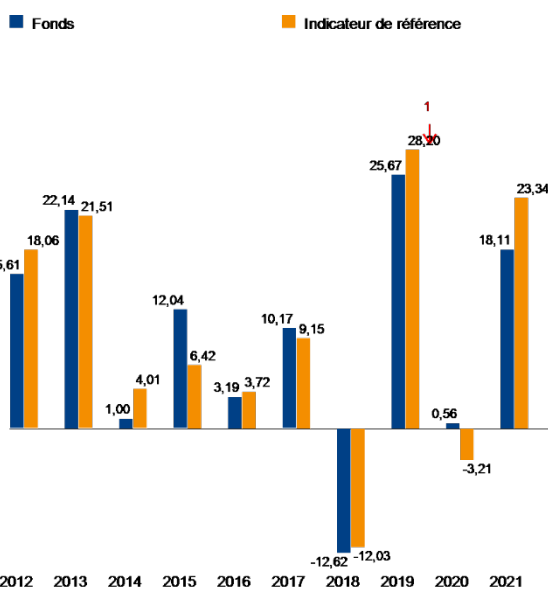
A compter du 02/10/2019, évolution des enjeux de gouvernance au niveau de l'analyse des critères ESG du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY.

A compter du 12/02/2021, mise en conformité du prospectus du Compartiment Maître avec la Doctrine ISR.

A compter du 09/03/2021, mise en conformité avec la Réglementation SFDR du Compartiment Maître et de son Nourricier OFI ACTIONS EURO.

A compter du 03/08/2021, suppression du montant minimum de souscription, anciennement d'une part et désormais à néant.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE PARIS

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) du Fonds Nourricier et du Compartiment Maître peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante: **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds d'Investissement à Vocation Générale est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **29/08/2022**